



Feuille explicatif aux parents

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE EN LIEN AVEC LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2023-2024

Ce feuille explicatif est une version courte de l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence réalisée au Conseil d'établissement du 10 juin 2024.

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE 2023-2024

D'où sommes-nous partis?

- L'école accueille 613 élèves ;
- Située en milieu urbain à Gatineau, secteur Aylmer ;
- L'école accueille 3 classes de défis multiples ;
- Environ 100 élèves ont un plan d'intervention ;
- L'indice socio-économique se situe à 2 ;
- 240 élèves fréquentent quotidiennement le service de garde ;
- Près de 40% des élèves ne parlent pas français à la maison.

Quels ont été nos objectifs cette année?

Objectif 1 : Diminuer de 20% la violence verbale pour augmenter les relations interpersonnelles et sociales entre élèves, d'ici juin 2024.

Objectif 2 : Augmenter de 6% la perception des élèves quant au climat de sécurité d'ici juin 2024.

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- 8,3% des élèves, entre la 4e et la 6e année ont répondu avoir été ciblés par des pairs par des propos à connotation sexuelle qui les ont rendus mal à l'aise (QSVE-R 2024).
- 21,8% des élèves, entre la 4e et la 6e année, ont répondu avoir été témoins que d'autres élèves subissent des propos ou des gestes à connotation sexuelle de la part d'autres élèves (QSVE-R 2024).

QU'A FAIT L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION?

Mesures préventives

Moyens prévus mis en place :

- Ateliers : Parapluie, socio-émotionnels ;
- Soutien individuel auprès des élèves ;
- Résolution de conflit en 5 étapes ;
- Formation du personnel : intervenir en situation de violence ;
- Jeux structurés dans la cour d'école ;
- Visibilité des adultes dans la cour d'école (bande orange) ;
- Soutien individuel auprès des élèves.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Sensibilisation du personnel aux diverses réalités sexuelles ;
- Prise en charge rapide lors d'observations ou de dénonciation de violence à caractère sexuel ;
- Sensibilisation des élèves du 3e cycle à la violence à caractère sexuel par le programme d'éducation à la sexualité ;
- Implication de la personne-ressource (CSS).

Mesures de sécurité

Formations obligatoires

Autres moyens :

- Application du code de vie ;
- Démarche de prévention ;
- Intervention graduée (R.A.I.) ;
- Formation des intervenants du dîner ;
- Révision des zones de surveillance ;
- Activités de sensibilisation à la diversité ;
- Impliquer les élèves lors des activités et à l'animation de certaines activités ;
- Journées thématiques.
- Formulaire d'antécédents judiciaires pour tous les adultes à l'école ;
- Sensibilisation à la violence sexuelle et aux interventions possibles ;
- Rediriger l'intervention lors d'inconfort ;
- Formation sur les contenus en sexualité donnés par la conseillère pédagogique Vicky Labelle ;
- Visionnement de capsules préventives offertes par le ministère.



QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS FACILITANTES ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

Conditions facilitantes

- Intervention rapide lors d'une dénonciation ;
- Visibilité des adultes dans la cour de récréation (bande orange) ;
- Résolution de conflit en 5 étapes pour l'ensemble de l'école ;
- Le sentiment d'efficacité personnel ;
- L'implication d'élèves animateurs aux récréations ;
- Activités de sensibilisation (semaine de la bienveillance, semaine de l'inclusion, etc.) ;
- Renforcement des consignes sur le terrain synthétique.

Difficultés rencontrées

- Changement de personnel (enseignants et au service de garde) ;
- L'application des interventions universelles de 1er palier selon la R.A.I. par l'ensemble du personnel ;
- Limitation de la fréquence des ateliers socio-émotionnels ;
- La grève de l'automne 2023 .

QU'EST-CE QUE CELA A DONNÉ ?

Atteinte des objectifs

- Objectif 1 : ATTEINT, mais à poursuivre en 2024-2025
 - Selon le QSVE-R 2024, il y a une diminution de 5,6% de la violence verbale. 65,4% (QSVE-R 23-24) et 71% (QSVE-R 20-21) ;
- Objectif 2 : Pas atteint donc à poursuivre en 2024-2025
 - La perception du climat de sécurité à l'école a diminuer de 2%. 81% (QSVE-R 21-22) et 79% (QSVE-R 23-24).



Retombées auprès des élèves, du personnel

- Nous remarquons une plus grande quantité de dénonciations, mais celles-ci sont faites par les parents.
- Tous les élèves de l'école ont participé à un ou des ateliers de sensibilisation sur la violence et l'intimidation.

QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS POUR L'ANNÉE PROCHAINE?

Concernant les mesures préventives

- Augmenter la fréquence des ateliers de compétences socio-émotionnelles chez les élèves ;
- Promouvoir les interventions universelles chez l'ensemble du personnel ;
 - Capsule pour rappeler le rôle du premier intervenant à tout le personnel.
- Implication des parents dans la prévention de la violence ;
- Formation d'un comité pour les activités de sensibilisation.

Concernant les mesures pour favoriser la collaboration des parents

- Partager l'information des ateliers « Parapluie » aux parents après avoir été vécu en classe ;
- Implication des parents dans la semaine thématique « Je prends soin des autres » ;
- Capsules dans l'infoparent.

Concernant les interventions à la suite d'une situation de violence et d'intimidation

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• L'élève auteur :<ul style="list-style-type: none">◦ Gestes réparateurs ;◦ Rencontre individuelle ;◦ Ateliers ciblés selon la problématique ;◦ Conséquences logiques ;◦ Suivi 2-1-1. | <ul style="list-style-type: none">• L'élève témoin :<ul style="list-style-type: none">◦ Reconnaître l'incident ;◦ Rassurer la confidentialité ;◦ Valoriser la dénonciation ;◦ Plan de sécurité selon le besoin . | <ul style="list-style-type: none">• L'élève victime :<ul style="list-style-type: none">◦ Reconnaître l'incident ;◦ Rassurer l'élève ;◦ Renforcer la dénonciation ;◦ Intensifier les interventions préventives ;◦ Établir un plan de sécurité ;◦ Suivi 2-1-1 ;◦ Référence aux services externes. (CISSSO). |
|--|--|--|

Particularités associées à la violence à caractère sexuel

- Suivi 2-1-1 ;
- Communication auprès des parents ;
- Rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte ;
- Note consignée pour la déclaration des événements de violence et d'intimidation au CSSPO ;
- Suggérer aux parents des ressources telles : <https://marie-vincent.org/>